

atteindre un niveau d'environ 34.5. Aujourd'hui, je pense, il a déclaré qu'il ne serait pas nécessaire d'emprunter de telles sommes, et j'en conclus que le produit national brut s'est accru plus qu'il ne s'y attendait et que cette année le produit national brut sera certainement plus élevé que jamais. Pourquoi donc faut-il demander aux travailleurs des contributions plus élevées alors que le produit national brut est plus fort qu'il ne l'a jamais été jusqu'à maintenant?

Tous les secteurs de la population sont imposés mais c'est certainement le travailleur qui paie plus d'impôt. Il en paie davantage à cause de la taxe d'accise et parce qu'il fume souvent des cigarettes et boit de la bière. Le gouvernement charge le travailleur de cet impôt supplémentaire. Le travailleur doit acquitter plus d'impôt à cause du chômage. Je soutiens que le travailleur seul ne devrait pas payer des impôts qu'on ne réclame pas à l'ensemble de la population canadienne. Si le gouvernement estime que les prestations de chômage devraient être prolongées de 36 à 52 semaines, j'estime que ce montant devrait être exigé du travailleur, ce montant seulement. S'il était imposé de ce montant seulement, il ne serait imposé que d'un huitième de ce qu'il doit acquitter en contributions accrues en vertu de la modification.

**M. Benidickson:** Un huitième de ce montant supplémentaire.

**M. McMillan:** Un huitième de cette prime supplémentaire. Le gouvernement joue la comédie au travailleur. J'ai entendu des députés conservateurs déclarer en comité que nous devons nous hâter d'adopter cette mesure pour aider le travailleur. Le gouvernement joue la comédie au travailleur en prétendant qu'il veut faire adopter cette mesure afin de l'aider. C'est qu'il veut faire adopter cela afin que l'ouvrier aide le gouvernement. Il veut que le travailleur paye des contributions plus élevées parce qu'il ne le rembourse pas proportionnellement à ce qu'il lui demande en primes supplémentaires. Je dis que cela ne bernerait pas les Canadiens. Cela ne bernerait certainement pas le travailleur lui-même, et je ne pense pas qu'on doive exiger de lui ces primes supplémentaires. Il acquitte, en fait, l'impôt que le ministre des Finances devrait percevoir de tous les Canadiens.

(Texte)

**M. Caron:** Monsieur le président, me serait-il permis de continuer les quelques remarques que j'avais commencées.

(Traduction)

**M. Martel:** Pas encore!

**M. Caron:** Oui, encore, et ce sera peut-être plus long que vous ne pensez.

**Une voix:** Un obstructionniste.

(Texte)

**M. Caron:** Comme je le disais, monsieur le président...

J'attends que ces messieurs aient fini leurs observations.

D'après le rapport n° 6 qui nous a été transmis par les officiers du ministère du Travail au sujet de l'assurance-chômage, il en coûtera à la Commission d'assurance-chômage, pour l'addition de deux nouvelles classes, 9 millions 400 mille dollars, et l'augmentation entraînée par le prolongement de la période des prestations, de 36 à 52 semaines, équivaudra à 11 millions de dollars. L'ajustement qui sera apporté équivaudra à 3 millions 100 mille dollars, soit un total de dépenses nouvelles pour la Commission d'assurance-chômage de 23 millions 500 mille dollars.

Quand on sait qu'une augmentation de 30 p. 100 représente un montant de 78 millions et que l'on constate que les dépenses nouvelles ne sont censées s'élever qu'à 23 millions 500 mille dollars, on a raison de croire que quelque chose ne va pas dans la préparation de cette loi.

D'ailleurs, si les pertes étaient survenues simplement par suite du fait que la Commission a été obligée de payer un peu plus pour maintenir les chômeurs en état de vivre, nous comprendrions la situation. Mais nous sommes au courant que le comité des investissements de la Commission d'assurance-chômage a recommandé à cette dernière de changer un certain nombre des obligations de l'État qu'elle détenait contre des obligations à longue échéance de l'emprunt de conversion, ce qui a entraîné une perte de 10 millions de dollars. Et ceci ne constitue pas la valeur réelle, car depuis ce fameux emprunt de conversion, la valeur de ces obligations a diminué à tel point que si l'on était obligé de vendre les bons du Trésor que nous possédons pour obtenir de l'argent afin de payer les gens qui ont besoin de prestations d'assurance-chômage, la Commission subirait une perte additionnelle de 62 millions de dollars; 62 millions plus 10 millions représentent 72 millions, presque le montant que l'on a demandé pour regarnir le fonds qui a diminué considérablement depuis quelques années.

Monsieur le président, on ne devrait pas demander à l'ouvrier et à l'employeur de défrayer le coût total des dommages causés par une administration assez mauvaise, en somme, car, si je comprends bien, il y avait incompatibilité entre le président de ce comité d'investissement et celui-là même qui agissait comme conseiller pour la Commission